

**FICHE CTR**  
**CREATION D'UNE CATEGORIE C+ DE POSTES**  
**COMPTABLES DEDIEE AUX AFIP**

Lors des RTA relatives à l'accès aux postes comptables des cadres supérieurs, a été évoquée la question des emplois de CSC<sup>1</sup> (hors 1<sup>ère</sup> catégorie (HEC)) occupés par des AFIP qui n'utilisent pas la surindiciation issue du classement général des postes comptables du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur la GPEEC des cadres supérieurs, le maintien du volume de postes comptables occupés par des AFIP est considéré comme nécessaire pour préserver le niveau de promotion à ce grade.

La présente fiche a pour objet de présenter les propositions de la direction générale permettant de répondre aux problématiques évoquées supra.

**1 – La création d'une nouvelle catégorie de postes comptables dédiée aux AFIP**

Les travaux conduits sur la GPEEC des cadres supérieurs ont pour objectifs de donner de la lisibilité aux cadres et de préserver les niveaux de promotion.

Ces travaux reposent sur la prise en compte au 31 décembre 2013 de la répartition réelle des effectifs de cadres sur l'ensemble des emplois de la DGFIP.

Ainsi, à cette date, les AFIP occupaient 20 emplois de CSC de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie (HEB et HEA).

Or, conformément au décret du 26 août 2010 relatif aux emplois de CSC, les AFIP n'ont pas vocation à occuper des emplois de CSC de 2<sup>ème</sup> catégorie (HEB) et 3<sup>ème</sup> catégorie (HEA) au motif que le détachement sur ces emplois est réservé aux cadres du corps de la catégorie A dont la grille indiciaire culmine à l'indice 985. Ils peuvent en revanche, conformément au même décret, être détachés sur les emplois de CSC de 1<sup>ère</sup> catégorie (HEC).

A ce jour, 14 AFIP occupent des emplois normalement réservés aux grades du corps de catégorie A (AFIPA, IP, IDIV HC) selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

Codique	Libellé	Niveau actuel	Niveau futur
031035	TOULOUSE MUNICIPALE	HEB	C+
044019	NANTES MUNICIPALE	HEB	C+
059090	NORD	HEB	C+
031090	HAUTE-GARONNE	HEB	C+
013090	BOUCHES-DU-RHONE	HEB	C+
006015	NICE MUNICIPALE	HEB	C+
013019	MARSEILLE ASSISTANCE PUBLIQUE	HEB	C+
067058	STRASBOURG MUNICIPALE ET COM.URB	HEB	C+
059025	LILLE CHU	HEB	C+
033090	GIRONDE	HEA	C+
069090	RHONE	HEA	C+
903001	SIP des non-résidents	HEB	C+
093106	SIP de Saint Denis	C2	C+
930118	TAF au Maroc	HEB	C+

<sup>1</sup> Chef de service comptable

Deux raisons expliquent cette situation :

- une raison historique : dans la filière GP, certains postes comptables à enjeux étaient confiés exclusivement aux receveurs des finances, grade qui a été, lors de la fusion, reversé dans le corps des AFIP. Ces postes comptables ont été, par la suite, intégrés au classement général intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- une raison de gestion RH : le volume des emplois comptables occupés par des AFIP nécessaire (compte tenu, par ailleurs, des suppressions annuelles d'emplois d'AFIP intervenant dans les services de direction) pour préserver le niveau de promotion à ce grade.

Il est donc proposé de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 une nouvelle catégorie (catégorie C+) au sein du classement des postes comptables, en sus des catégories existantes C1, C2, C3 et C4.

Cette catégorie de postes comptables serait dédiée aux AFIP qui y accéderaient sans détachement.

## 2 – Les modalités de réattribution des indices libérés

L'intégration des 14 postes comptables à la nouvelle catégorie C+ permet de rendre disponible 13 indices et un poste de niveau C2-1.

Conformément aux modalités retenues lors de la redistribution des indices libérés par les ex-conservateurs des hypothèques, il est proposé de redistribuer les 13 indices et le niveau C2-1 au sein des familles de postes comptables concernées.

Ainsi, la redistribution au 1<sup>er</sup> janvier 2015 serait la suivante :

Cascade	Catégorie	TS	SPF	TM	SIE	SIP	SIP-SIE	PRS	Total
	C1	12				1			13
	C2					1			1
	C3								
	C4	-12		-2					-14